

## Séance du mardi 14 avril 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 14 avril 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ.

### **I. Élection du secrétaire**

Jean LETELLIER a été élu secrétaire.

### **II. Procès-verbal de la séance du mardi 31 mars 2015**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **III. Vote des comptes administratifs 2014 des budgets assainissement, camping et commune**

#### **1. Compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement**

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2014 pour le service assainissement, qui s'analyse comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévues</b>	348 698.00 €	348 698.00 €	640 290,00 €	640 290,00 €
<b>Réalisées</b>	<b>177 890.02 €</b>	<b>142 239.69 €</b>	<b>291 031.17 €</b>	<b>245 902.11 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>-35 650.33 €</b>		<b>- 45 129.06 €</b>	
<b>Résultat antérieur</b>	+ 156 698.91 €		+ 298 090.23 €	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 121 048.58 €</b>		<b>+ 252 961.17 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>+ 374 009.75 €</b>			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

#### **2. Compte administratif de l'exercice 2014 du camping**

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2014 pour le camping, qui s'analyse comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévues</b>	240 300,00 €	240 300,00 €	121 384,00 €	121 384,00 €
<b>Réalisées</b>	<b>212 649.77 €</b>	<b>230 473.00 €</b>	<b>49 961.19 €</b>	<b>45 759.06 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>+ 17 823.23 €</b>		<b>- 4 202.13 €</b>	
<b>Résultat antérieur</b>	-		- 68 134.00 €	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 17 823.23 €</b>		<b>- 72 336.13 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>- 54 512.90 €</b>			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 du camping, tel qu'il lui a été présenté.

#### **3. Compte administratif de l'exercice 2014 de la commune**

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2014 pour la commune, qui s'analyse comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévues</b>	1 243 381,00 €	1 243 381,00 €	1 602 349,00 €	1 602 349,00 €
<b>Réalisées</b>	<b>777 119.44 €</b>	<b>1 298 754.92 €</b>	<b>991 978.83 €</b>	<b>953 750.48 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 521 635.48 €</b>		<b>- 38 228.35 €</b>	
<b>Résultat antérieur</b>	-		- 333 168.99 €	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 521 635.48 €</b>		<b>- 371 397.34 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>+ 150 238.14 €</b>			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune, tel qu'il lui a été présenté.

## Séance du mardi 14 avril 2015

### **IV. Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2014 pour les budgets assainissement, camping et commune**

#### **A. Budget assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif de l'exercice 2015 l'excédent d'exploitation pour 121 048.58 € et l'excédent d'investissement pour 252 961.17 €.

#### **B. Budget camping**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation s'élevant à 17 823.23 € au financement partiel du déficit de la section d'investissement.

#### **C. Budget communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture de 521 635.48 € :

1) au financement du déficit total de la section d'investissement comme suit :

- déficit cumulé de la section d'investissement : 371 397.34 €
- restes à réaliser : 126 700.00 €
- **déficit total à financer : 498 097.34 €**

2) de reporter le solde de 23 538.14 € au budget primitif de l'exercice 2015.

### **V. Vote des comptes de gestion 2014 des budgets assainissement, camping et commune**

Le maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2014 du service assainissement, du camping et de la commune, préparés par Lydie PERROT-LAMBERT, trésorière, et dont les chiffres sont identiques à ceux des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve les comptes de gestion de l'exercice 2014 du service assainissement, du camping et de la commune, tels qu'ils lui ont été présentés.

### **VI. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2015 des budgets assainissement, camping et commune**

#### **1. Vote des taux d'imposition 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2015. Elles restent donc fixées comme suit :

- taxe d'habitation : 10.96%
- taxe foncière (bâti) : 8.37%
- taxe foncière (non bâti) : 17.49%
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 13.52%

#### **2. Examen et vote du budget primitif du service assainissement exercice 2015**

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2015 du service assainissement, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 258 048 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 786 164 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2015 concernant le service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

#### **3. Examen et vote du budget primitif du camping exercice 2015**

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2015 pour le camping, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 231 000 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 141 203 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2015 concernant le camping, tel qu'il lui a été présenté.

#### **4. Examen et vote du budget communal exercice 2015**

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2015 de la commune, qui s'établit comme suit :

- section de fonctionnement : 1 252 463 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 1 428 148 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2015 concernant la commune, tel qu'il lui a été présenté.

### **VII. Transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes**

Suite à une réunion de travail à la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande portant sur, à terme, un PLU communautaire et un service commun d'urbanisme, Christian GOUX propose au conseil municipal de transférer, le moment venu, la compétence urbanisme à la communauté de communes. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Alain MARIE et Raymond ROBIN) donne un avis favorable à la proposition.

## Séance du mardi 14 avril 2015

### **VIII. Perspectives communales : les modalités relatives aux communes nouvelles doivent être présentées aux maires par la sous-préfète**

Le maire informe le conseil municipal d'une prochaine réunion, à la salle de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, sous la présidence de madame la sous-préfète, avec pour ordre du jour les modalités relatives aux communes nouvelles. Le maire ajoute qu'il serait bon que l'ensemble du conseil municipal participe à cette réunion.

### **IX. Questions diverses**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, informe le conseil municipal du report de la date de la sortie en mer offerte par la station blainvillaise.

#### **1. Commerce ambulant**

Jean-Claude LECONTE donne lecture au conseil municipal d'une demande d'emplacement de monsieur Ludovic MALASSIS, sur la place de Zimmerbach pour vente de grillades, frites, crêpes et galettes, le mercredi toute l'année, et non plus seulement durant la saison estivale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'autorisation pour l'été et de refuser, par 14 voix contre 2 (Anne-Marie DAUVIN et Valérie FREMOND) l'autorisation pour l'ensemble de l'année.

#### **2. Reprise CEP (conseil en énergie partagé) par le SDEM 50 – avenant n°1**

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer a signé une convention pour un conseil en énergie partagé (CEP) avec l'AME (agence Manche énergies) en septembre 2013. Il donne lecture du courrier de la présidente du SDEM 50 l'informant de la reprise de l'activité de l'AME par le SDEM 50 au 1<sup>er</sup> avril 2015 et proposant un avenant à la convention afin d'acter cette reprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'avenant n°1 à la convention CEP2 n°13001 du 27 septembre 2013 ;
- autorise le maire signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **3. Camping municipal : admission en non valeur de factures de séjour**

Le maire indique que les services de la trésorerie l'ont informé de l'impossibilité de recouvrer les sommes suivantes correspondant à des séjours au camping en août 2012 et en août 2013 :

- Mme Patricia MENANT : facture 617 du 20/08/13 pour un montant de 111 € ;
  - M. Sylvain LECAUCHOIS : facture 625 du 25/08/2012 pour un montant de 241.50€
- soit un total de 352.50 € qu'il convient d'admettre en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus, pour un montant total de 352.50 € ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

#### **4. Résiliation du bail consenti à maître Hélène ALLIX-GIRARD pour le local communal place de la marine**

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle madame Hélène ALLIX-GIRARD, notaire, l'informe de son intention de résilier le bail pour le local communal qu'elle occupe place de la marine. Il précise que compte-tenu du délai de préavis, la résiliation interviendra à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte la résiliation du bail susvisé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h